

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 JUILLET 2013

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

-:-:-

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 Date de la convocation : 18 septembre 2013

Présents : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, DEMARECAUX Cécile, REANT Philippe, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, STOBIECKI Jean-Pierre, MARIE Roger, MILETTO Anna-Maria, L'HOSTIS Florence, MASCLÉ Robert, HIOLLE Christian, MARTINS Emilie, LOUCHE Marie-Françoise, , CANFIN Jacques, CHOTIN Jean-Michel, MASCLÉ Johanne,

Absents excusés et représentés : DUMONT Andrée, DROUHARD Géraldine, WANNEPAIN Maurice, DUPONT Benjamin, MEUNIER Martine

Absents excusés et non représentés : POULAIN Daniel, CORDONNIER Daniel, WATRELOT HURET Laurène,

Absents non excusés et non représentés : BENSRIH Abdelaziz, HADJ ABDELKADER Fatima, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, CAPLIEZ Raymond,

Adopté à l'unanimité des 24 membres présents et représentés

REUNION ORDINAIRE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 JUILLET 2013
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X	Arrivé au point XII - 2		
POULAIN Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile		Pouvoir à Guillaume KRZYKALA		
REANT Philippe	X			
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
CORDONNIER Daniel			X	
MARIE Roger		Pouvoir à Florence L'HOSTIS		
WATRELOT-HURET Laurène	X			
MILETTO Anna- Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz			X	
DUMONT Andrée	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X			
DROUHARD Géraldine			X	
WANNEPAIN Maurice	X	Arrivé au point XI - 2		
L'HOSTIS Florence	X			
MASCLET Robert			X	
HOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie		Pouvoir à Christian ENTEM		
DUPONT Benjamin			X	
LOUCHE Marie-Françoise		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
MEUNIER Martine			X	
CANFIN Jacques	X			
CHOTIN Jean-Michel			X	
VAN NIEUWENHUYSE J-François			X	
LALART Stéphanie			X	
JUPIN Corinne			X	
MASCLET Johanne			X	
CAPLIEZ Raymond			X	

CONSEIL MUNICIPAL DE SIN LE NOBLE
11 JUILLET 2013
Seconde partie

M. LE MAIRE : Nous allons commencer la seconde partie du conseil municipal de jeudi dernier. Nous avons dû abandonner l'ordre du jour compte tenu du non-quorum.

Je vais demander à Laurène de faire l'appel et nous allons reprendre l'ordre du jour à partir du point 11-1.

L'ordre du jour ne change pas et aucune question orale n'est parvenue depuis la semaine dernière puisque nous ne pouvons pas modifier l'ordre du jour de ce conseil municipal qui va se dérouler sans le quorum.

Laurène tu peux faire l'appel.

.../... (appel)

XI.1 – Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation au 1^{er} aout 2013

M. LE MAIRE : Il s'agit de l'augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation à partir du 1^{er} aout 2013, suite à un redéploiement de personnel effectué au sein du pôle d'action sociale, plus précisément au centre social, suite au départ, par voie de mutation, d'un agent.

Il s'agit d'un agent titulaire à temps complet, des centres sociaux, qui a vu sa charge de travail augmenter et ce, durablement. Etant actuellement titulaire à temps non complet, 7/35^{ème} au centre social, cet agent cumule par ailleurs d'autres tâches, en tant que non titulaire, au sein des services municipaux dont la pause méridienne et les inscriptions et encaissements des accueils collectifs des mineurs, les centres de loisirs ; ce qui nous oblige, de ce fait, à le payer en heures complémentaires.

Après étude de la situation de cet agent, il s'avère souhaitable, pour la collectivité et pour l'agent, de régulariser son statut et ainsi de mettre fin à une situation précaire.

Il vous est proposé de porter sa durée hebdomadaire annualisée de temps de travail à 35 heures à partir du 1^{er} aout 2013 et, évidemment, de supprimer son temps de travail de 7 heures hebdomadaire en tant qu'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Avez-vous des questions sur cette augmentation du temps de travail ?

Je propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité, merci.

ADOpte A l'UNANIMITE

XI.2 – Avancement au grade d'un assistant d'enseignement artistique 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2013

M. LE MAIRE : Il s'agit d'un professeur de l'école de musique qui a des heures à Sin le Noble, mais également à Somain et à Watrelos. Son employeur principal, là où il effectue le plus d'heures, souhaite faire évoluer son agent et bien évidemment, il doit consulter les autres collectivités, notamment Watrelos et Sin-le-Noble.

Il est précisé que sa spécialité est le tuba. Il est proposé de créer pour nommer cet agent, le poste à temps non complet à raison de 5 heures de travail hebdomadaire.

La création de ce poste serait effective à compter du 1^{er} septembre 2013.

Y a-t-il des questions, des remarques sur cet avancement de grade d'un professeur de musique ?

Evidemment, si les communes sont favorables à cet avancement, il le sera à la fois pour sa ville principale, Somain, mais également pour Watrelos et Sin-le-Noble.

Cela nous arrive de délibérer pour des professeurs dont l'activité principale est sur Sin le Noble, bien sûr.

Des questions ?
Je vous propose de passer au vote.
Adopte à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.3 – Création de postes ACM (Accueils Collectifs de Mineurs)

M. LE MAIRE : Comme chaque année des accueils collectifs, ce que nous appelions les CLSH auparavant, qui sont devenus ACM, sont organisés cet été. Il est nécessaire de procéder au recrutement d'animateurs, ce qui a été fait, pour juillet et août, vous avez les dates.

Ceci concerne le centre social Anne Frank, Centre Perret Autissier ainsi que Faidherbe, Sucrierie et Mandela.

Il s'agit de recruter 106 animateurs, 3 directeurs, 11 directeurs adjoints contractuels.

Il vous est précisé que cet effectif est théorique, puisqu'en cas d'évolution de l'effectif d'enfants qui fréquentent ce centre, le nombre d'animateurs peut évoluer.

Aujourd'hui, nous avons 440 enfants qui fréquentent les centres.

Avez-vous des questions sur la création de ces postes ?

M. KRZYKALA : 440, cela correspond à combien d'animateurs ?

Mme LEGRAND : 440 enfants présents dans les centres aujourd'hui, de 3 à 17 ans sachant que la répartition jeunesse et sport c'est 1 pour 8 en dessous de 6 ans et 1 pour 12 à partir de 7 ans. Là, je ne peux pas te donner de chiffre, mais nous pouvons joindre au compte rendu, la répartition et le nombre d'animateurs par structure.

Ce sera fait.

M. KRZYKALA : Je regrette un peu le niveau de la rémunération applicable. Je pense que depuis 2010, en 2013 nous aurions quand même pu faire un effort par rapport à la rémunération. Elle reste bloquée depuis 2010. Vu les coûts de la vie qui ont augmenté, j'aurais aimé qu'ils aient quand même une augmentation comme certains salaires des fonctionnaires qui ont été augmentés, pas tous, c'est clair, mais au niveau, malheureusement pas comme on voudrait, mais ...

Mme LEGRAND : Depuis 2010 les salaires des fonctionnaires sont gelés !

M. KRZYKALA : C'est pour cela que je dis « pas tous », mais certains fonctionnaires ont eu... J'aurais voulu quand même que nous, nous puissions faire un effort par rapport au coût de la vie. Ce sont des petites sommes et ce sont des gens qui travaillent, pour certains, une fois par mois, voire 2, 3 semaines chez nous, mais j'aurais voulu simplement que l'on fasse un effort, là-dessus.

M. LE MAIRE : Nous sommes tout de même l'une des communes du Douaisis qui rémunère le plus.

M. KRZYKALA : Il serait possible d'avoir les chiffres de rémunération ? Merci.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ?
Je vous propose de passer au vote.
Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI.4 – Création d'un poste d'ATSEM

M. LE MAIRE : Un agent municipal à temps non complet qui est en poste dans une école maternelle a passé et réussi le concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles et il est inscrit sur la liste d'aptitude.

Il vous est proposé, compte tenu de l'obtention de son concours interne, de le nommer ATSEM à partir du 1^{er} septembre 2013 à raison de 28/35^{èmes} alors qu'il est, aujourd'hui, à 17,5/35^{èmes}. Nous créons le poste à 28/35^{èmes} et nous supprimons celui à 17,5/35^{èmes}.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.
Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.1 – DIVERS

a) – Dénomination de voies

M. STOBIECKI : Dénomination de voies, rue du dernier Train de Loos, Avenue Aimé Césaire, Avenue de l'Égalité.

Suite à la proposition faite par le groupe de travail sur les dénominations de voies, il vous est proposé :

- de donner le nom de « rue du Dernier Train de Loos 1944 » à la voie qui relie l'Avenue des Poètes au périphérique des Epis, comme l'indique le plan ci-dessous
 - de prolonger l'avenue Aimé Césaire, poète, homme politique, nom donné à l'axe nord-sud BC1 du Raquet, par délibération du 26 février 2013, à la portion de voie qui la prolonge sur les Epis, jusqu'à l'avenue des Poètes. L'avenue des Poètes c'est le périphérique intérieur.
 - de rapporter la délibération du 25 mai 2010 qui avait donné à tort le nom de rue Aimé Césaire à la rue maintenant dénommée rue Paul Gauguin,
 - de donner le nom d'Avenue de l'Égalité à la portion de périphérique des Epis qui part de l'avenue de la liberté jusqu'à la jonction de l'avenue Aimé Césaire. C'est le périphérique actuel.
- Des questions ?

Ceci n'impacte en rien les voies transversales qui vont jusque l'avenue des Poètes, les squares sont bien des deux cotés de la rue. Rien de changé pour la dénomination et l'adressage des personnes habitant dans les squares.

M. LE MAIRE : La proposition c'est rue du Dernier Train de Loos, de prolonger l'avenue Aimé Césaire et l'avenue de l'Égalité.

Avez-vous des questions sur ces dénominations de voie et de rue ?

C'est le groupe de travail qui a été mis en place dans le cadre de l'Ecoquartier des Epis pour la dénomination des nouvelles voiries.

M. STOBIECKI : Donner des noms de rue aux pénétrantes parce qu'aujourd'hui, les gens qui ne connaissent pas les Epis ont toujours « voie inconnue » quand ils arrivent, sur le GPS. Ils tournent en rond parce qu'ils n'arrivent pas à se repérer.

M. WANNPAIN : Il y a les camions qui vont chez ARBEL, normalement c'est Avenue des Frères Martel et ils ont le nom de la petite rue, les gros camions tournent dans notre ville.

M. LE MAIRE : C'est bizarre ! Des remarques et des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité. Merci

ADOPTE A L'UNANIMITE

b – Dénomination de voies

M. STOBIECKI : Par délibération en date du 26 février 2013, le conseil municipal a décidé de dénommer « rue Paul Gauguin » la voie de la desserte des logements Partenord, voie qui passe également devant l'école Matisse et derrière la salle Jean Jacques Rousseau.

Du fait de la poursuite des travaux d'aménagement des voies liées au plan de rénovation urbaine, il vous est proposé d'élargir le nom de « rue Paul Gauguin » à toute la voie, depuis son entrée qui est entre Les Epis, à partir du giratoire de l'hôpital, jusqu'à la nouvelle voie qui débouche sur l'axe Nord Sud de la Zac du Raquet et qui a été dénommée « Avenue de la Liberté », tel qu'au plan ci-après.

On prolonge la rue.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de rue qui s'arrête à la frontière Epis/Raquet.

M. STOBIECKI : L'idée est bien d'avoir un quartier, pas deux quartiers côte à côte.

M. LE MAIRE : On habite aussi bien rue Paul Gauguin aux Epis qu'au Raquet, d'ailleurs Avenue de la Liberté également et ce sera valable pour d'autres rues aussi.

Des questions ? Des remarques ?

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

c – Dénomination de voies

M. STOBIECKI : Prolongement de l'allée de Pont Aven.

Par délibération du 9 avril 2013, le conseil municipal a décidé de dénommer les voies perpendiculaires à la rue Paul Gauguin. Par souci de commodité, il vous est proposé d'élargir le nom de l'allée de Pont Aven à la voie qui se situe en face, de l'autre côté de la rue Paul Gauguin, comme indiqué sur le plan ci-dessous.

M. LE MAIRE : Il me semble que nous avons déjà délibéré.

M. STOBIECKI : Là, on prolonge juste Pont Aven pour éviter de mettre un nouveau nom de rue.

M. LE MAIRE : Nous sommes d'accord.

Des questions ? Des remarques ?

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

d – Dénomination de voies

M. STOBIECKI : Rue Eugène Delacroix.

Suite à la proposition faite par le groupe de travail sur les dénominations de voies, il vous est proposé de donner le nom suivant, à la voie qui desservira les logements Partenord : rue Eugène Delacroix.

Elle donnera sur l'avenue de La Liberté et sur le rue Paul Gauguin.

M. LE MAIRE : Très bien donc une rue perpendiculaire à l'avenue de La Liberté et la rue Paul Gauguin. Aujourd'hui, cette rue n'existe pas encore, mais elle le sera très bientôt, les voiries doivent être réalisées pour le groupe scolaire et pour Partenord, pour Marianne Développement, Créer Promotion et le Centre Aquatique.

Des questions ? Des remarques ?

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

e – Dénomination de voies

M. STOBIECKI : Suite à la proposition faite par le groupe de travail sur les dénominations de voies, il vous est proposé de donner les noms suivants :

- rue Harriet Tubman, combattante de la liberté afro-américaine et rue Toussaint Louverture, esclave affranchi devenu gouverneur de Saint Domingue, aux voies qui desservent le secteur de logements Partenord à l'ouest du nouveau groupe scolaire

- avenue de La Fraternité, à la voie qui passera derrière le nouveau groupe scolaire et qui la reliera à la RD 643, à l'avenue de La Liberté.

M. LE MAIRE : Des questions ? Des remarques ?

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

f – Dénomination de voies

M. STOBIECKI : Suite aux propositions faites par le groupe de travail sur les dénominations de voies, il vous est proposé de donner les noms suivants aux voies reprises sur le plan :

- rue Vincent Van Gogh,

- rue Camille Pissarro

- rue Edgar Degas

- chemin Olympe de Gouges, femme de lettres, féministe.

M. LE MAIRE : Vous avez déjà des constructions en cours, voiries et logements.

Des questions ? Des remarques ?

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

Vous avez des feuillets qui donnent des informations sur les différentes rues.

M. WANNEPAIN : C'est bien, nous, nous l'avons ici, mais les jeunes aujourd'hui, vous leur parlez de Olympe de Gouges, à moins qu'ils ne fassent de l'histoire...

Mme BRIDOUX : Cela a été une des volontés du groupe de travail, en même temps de donner des noms de peintres très connus, Eugène Delacroix, on en parle partout avec « La Liberté guidant le Peuple » et c'est aussi que l'on veut faire œuvre de pédagogie, notamment Harriet Tubman, c'est très peu connu. Olympe de Gouges, l'est un peu plus. C'est la volonté aussi de trouver des femmes parce qu'il y a très peu de noms de femmes et comme nous étions majoritaires dans le groupe de travail nous nous sommes dit qu'il fallait trouver des noms de femmes.

Harriet Tubman est une ancienne esclave, pour symboliser la lutte contre l'esclavage, ce n'est pas mal. Olympe de Gouges, c'est la Révolution Française, c'est une période où il y a eu pas mal de choses faites pour le droit des hommes et des femmes, car la déclaration des droits de l'homme c'est aussi bien les droits de l'homme et de la femme. Encore qu'à l'époque la femme n'est pas citoyenne, mais Olympe de Gouges a essayé de faire avancer l'idée que les femmes avaient au moins les mêmes droits que les hommes, mais cela n'a pas été appliqué, puisqu'il faut attendre 1944 pour le droit de vote des femmes.

La volonté c'est ça. Nous allons essayer de mettre des petites choses sur les plaques pour expliquer et en même temps, les gens qui sont un peu curieux, qui ne connaissent pas le personnage, peuvent aussi chercher sur internet.

De la même manière que nous avons beaucoup de rues de héros de la résistance, mais je suis persuadée que les gens qui y habitent ne savent pas tous qui était Kleber Verriez, qui était Emmanuel Charlet etc. En même temps, nous n'avons pas d'indication sur les plaques de ces anciennes rues et il faudra peut-être un jour s'interroger pour le faire parce qu'effectivement, comme le stade des frères Martel, cela fait partie du devoir de mémoire, de notre volonté d'apporter aussi à la connaissance de tous un certain nombre de choses.

Cela peut étonner.

M. STOBIECKI : Notre volonté par la suite, comme dit Josyane, est de mettre une petite explication pour que les gens aient la curiosité, ensuite, de rechercher. On ignore quand on se balade dans la ville ou même à côté, qui sont les personnages et il y a des villes qui commencent à le faire, maintenant.

Nous sommes un peu en avance dans le nom des rues vu que toutes les voiries ne sont pas encore faites, mais nous avons déjà une réserve de noms, donc il n'y a aucun problème.

On peut réagir rapidement.

M. LE MAIRE : C'est bien pour les aménageurs, ils ont déjà le nom de la rue.

Mme BRIDOUX : Il y avait d'ailleurs des urgences, notamment pour Partenord car ils vont livrer très bientôt les maisons et il faut bien qu'ils aient les noms de voirie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.2 – Toilettage des statuts du SIRFAG avant fusion avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis

M. LE MAIRE : Nous avons déjà délibéré sur cette fusion le 13 juillet 2011, nous nous étions alors prononcés sur cette fusion.

Là, il s'agit de toiletter pour permettre cette fusion. Il vous est proposé de ratifier les statuts ainsi toilettés du SIRFAG qui sont maintenant :

- compétence obligatoire : actions de formation des demandeurs d'emploi de 16 ans et plus, hors système scolaire
- compétences optionnelles : en matière d'électrification, le syndicat est habilité à exercer, pour ses membres, le pouvoir concédant et l'organisation de la distribution publique d'électricité, en matière de représentation des communes au sein de la mission locale.

Nous sommes dans les derniers mois du SIRFAG, la partie professionnelle va être intégrée à la CAD à partir du 1^{er} janvier 2014.

Mme BRIDOUX : En ce qui concerne le toilettage des statuts du SIRFAG, c'est parce que dans les statuts qui étaient en vigueur jusqu'à présent, il y avait des compétences qui n'ont pas été exercées. En fait, nous avons enlevé tout ce qui n'a pas été exercé ou ce qui n'est plus exercé puisque le SIRFAG avait avant comme compétence le traitement des ordures ménagères, une partie, pas le traitement, mais la collecte des ordures ménagères. Cela ne se fait plus par le SIRFAG, donc nous avons enlevé tout ce qui était non réalisé.

La formation et l'électrification sont les deux seules choses qui restent et ce sera intégré à la CAD le 1^{er} janvier 2014.

M. LE MAIRE : Nous avons déjà délibéré à la CAD, là-dessus.

Avez-vous des questions ?

Bien sûr, le SIRFAG a délibéré sur ce toilettage.

M. KRZYKALA : Au niveau du personnel, ils sont tous repris au niveau de la CAD ?

Mme BRIDOUX : Il y a plusieurs types de personnel au SIRFAG. Il y a des personnels contractuels puisque leur contrat dépend des chantiers d'insertion ou des chantiers-écoles qu'ils ont, donc par exemple les formateurs ont un CDD qui correspond à l'encadrement d'un chantier. Pas de chantier, pas de contrat !

Les formateurs vont avoir leur contrat. S'il y a de la demande, des chantiers qui continuent et ça dépend de la Région, du Département, de l'Europe etc., les formateurs auront un contrat renouvelé. Par contre, les seuls personnels qui ne sont pas concernés par la reprise, ce sont les personnels qui n'entrent pas dans le champ de compétences repris par la CAD, c'est-à-dire les référents RSA.

Les référents RSA, il y a des négociations avec le Conseil Général notamment pour que ces personnes soient reprises par des associations ou des CCAS, la discussion n'est pas terminée. Par contre il y a une référente RSA qui a un CDI fonction publique puisqu'elle a été embauchée depuis plus de 6 ans. Là, elle va choisir, ou elle intègre la CAD, mais dans un autre emploi ou elle garde sa fonction, mais dans une autre collectivité. Ce sera à sa demande. Les référents RSA ne sont pas repris par la CAD.

M. KRZYKALA : Ils sont combien ?

Mme BRIDOUX : 6 référents RSA.

Les négociations sont vraiment en route, il n'y a pas de blocage. J'ai posé la question au dernier conseil syndical du SIRFAG, parce que c'était un point qui inquiétait beaucoup la présidente et bien sûr le personnel et c'est vraiment des négociations qui ne sont plus qu'à finaliser. Il y a des accords et notamment du Conseil Général puisque c'est le Conseil Général qui paye.

M. LE MAIRE : Très bien.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.3 – Retrait de la commune de Brebières du SIADO

M. LE MAIRE : Idem, puisque le SIADO fusionne comme le SIRFAG avec la CAD. Il vous est proposé, avant cette fusion de procéder au retrait de la commune de Brebières de ce syndicat, sachant que nous avons délibéré le 21 décembre 2011, en conseil municipal de Sin le Noble. Il vous est proposé d'accepter, en accord avec la commune de Brebières le retrait de cette ville du SIADO.

Y a-t-il des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE

XII.4 – Toilettage des statuts du SIADO avant fusion avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis

M. LE MAIRE : Il s'agit de procéder à un toilettage et il vous est proposé de modifier l'article 7 :

« le SIADO est compétent en matière d'eau potable, conformément aux dispositions de l'article ML 2224.7.1 du CGCT. A ce titre, il assure la production, la protection des points de prélèvement et de la ressource en eau, le traitement, le stockage et la distribution d'eau potable. »

Tout cela pour permettre une fusion tout à fait conforme à la législation, toujours à partir du 1^{er} janvier 2014.

Là aussi, je crois que le SIADO a délibéré, c'était le jour du conseil.

Mme L'HOSTIS : Est-ce que nous avons eu des nouvelles de la pollution qu'il y avait au niveau de l'eau du Douaisis, il y a quelques mois ? Je n'en ai plus entendu parler.

M. LE MAIRE : Ce que nous appelons le perchlorate. Les dernières nouvelles c'est qu'en fait ils ont mis en place un système qui permet de diluer. Il y a la dilution d'une eau non perchloratée dans une eau perchloratée, puisque nous avons différents forages sur le Douaisis qui permettent de diluer ce niveau des perchlorates. Donc nous sommes bien en dessous des normes réglementaires, ce qui fait que nous avons une eau, aujourd'hui, qui est tout à fait conforme, potable.

Il n'y a pas eu de conséquence. Simplement, rappelez-vous, lors de cette annonce, il a été demandé aux habitants de ne pas boire, notamment les personnes âgées et les nouveau-nés, ne pas consommer cette eau. Aujourd'hui tout est clair.

M. KRZYKALA : Justement, nous n'avons pas levé l'annonce, c'est ce qui nous inquiète un peu. Depuis le temps, les gens ont vu que ça allait mieux, mais tant que l'on fait une annonce qu'il faut éviter pour les personnes âgées et les nourrissons, après, il faudrait peut être remettre en disant que tout va bien, tout va mieux.

M. LE MAIRE : Nous sommes un peu comme Vigipirate, nous y sommes tout le temps et ce perchlorate existe encore aujourd'hui. Simplement, s'il n'y avait pas cette dilution, grâce à nos différents puits, nous ne serions pas à un niveau acceptable. Cela reste toujours d'actualité et le principe de précaution est toujours d'actualité, mais il n'y a aucun danger pour l'homme.

Mais c'est vrai que nous aurions tendance à l'oublier.

On n'en parle plus au SIADO, Daniel ?

M. POULAIN : On attend les résultats nationaux sur les différentes enquêtes. Les organismes de santé, pour le moment, n'ont abouti à rien au niveau de la santé des personnes, sauf comme tu le disais pour les personnes enceintes, les personnes âgées et les nouveau-nés. Les

études nous dirons si nous devons ou ne devons pas faire et si on fait combien ça va nous coûter. Ça va être très, très coûteux pour être aux normes demandées.

M. LE MAIRE : La cause n'a pas été déterminée ?

M. POULAIN : Les restants de la guerre, les obus qui sont dans le sous-sol et avec la corrosion, le produit s'échappe. Ces produits que l'on trouve dans les ceintures de sécurité, quand elles se déclenchent, il y a un petit gaz dedans et c'est le même produit. Tant que ce produit ne voit pas l'oxygène, il est neutre. Le problème c'est que nous avons des nappes qui sont assez près du sol et elles sont prises par l'oxygène. C'est pour cela que c'est remonté. Il ne faut pas aller loin, nous, nous sommes à un taux négatif, Dechy a une eau ... et c'est grâce à Dechy que nous arrivons à faire la dilution pour avoir un taux inférieur à 0,4.

M. LE MAIRE : Merci, Daniel, pour ces précisions.

Je vous propose de procéder au vote.

Adopté à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.5 – D.D.U. Dotation de développement Urbain 2013

Projet 1 : réhabilitation des locaux de l'école Matisse pour accueillir le centre social

M. LE MAIRE : Cela devient, pour nous, une habitude, de déposer un dossier de dotation de développement urbain et cette fois-ci pour l'année 2013. Il concerne la réhabilitation de l'école Matisse.

Le point suivant concerne le mobilier pour le nouveau groupe scolaire.

Nous avons déposé un dossier en temps et en heure, même si la délibération arrive après coup, mais il est important de le signaler et de demander au conseil municipal de se prononcer sur cette DDU.

C'est une DDU suite à une circulaire de l'état. Les projets d'investissement retenus doivent être démarrés dans les deux ans, à compter de la signature de la convention et terminés dans les 4 ans. Si la signature intervient au mois de septembre 2013, nous avons jusqu'en septembre 2015 pour démarrer les travaux et ceci dans les 4 ans, toujours à compter de la signature de la convention.

Le montant qui a été proposé dans cette fiche pour la réhabilitation de l'école Matisse, afin d'accueillir le centre social, est de 690 000 €. Nous sollicitons 80 % soit 552 016 €, 80 % DDU et 20 % ville.

Vous verrez que cette année nous avons fait très fort sur la demande, puisqu'il s'agit d'une première fiche à 690 000 € et ensuite une seconde fiche à 272 000 €.

Rien ne nous dit, bien évidemment, que nous aurons les sommes demandées, cela reste une demande de subvention et comme toutes les demandes de subvention, elles sont accordées ou pas et parfois pas forcément au montant demandé.

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII.6 – Projet 2 : achat de mobilier pour le groupe scolaire au Raquet

M. LE MAIRE : Nouvelle DDU pour l'achat de mobilier pour le groupe scolaire de l'Ecoquartier et des Epis.

Il vous est proposé de demander une subvention à hauteur de 218 295 €, qui représente 95 % de 272 868,77 €.
80 % état, 20 % ville.

M. POULAIN : Achat de mobilier, c'est tables, chaises... ?

M. LE MAIRE : Tables, chaises, tableaux, tout ce qui permet à une classe de fonctionner, y compris des tableaux numériques.

Cela a été la remarque de l'Etat, de considérer que dans l'achat de mobilier, sur ce groupe scolaire, il serait judicieux de faire l'acquisition de tableaux numériques !

Avez-vous des questions ?

Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Les décisions directes. Avez-vous des questions ?

Qui présente la motion ?

M. WANNEPAIN : Il y a des avancées qui ont été faites par le gouvernement depuis le temps.

M. LE MAIRE : Nous l'avons entendu ce matin, une nouvelle fois.

M. WANNEPAIN :

« La liberté, l'égalité et la fraternité sont les principes de base de notre république.

L'égalité et la fraternité sont régulièrement mises à mal par des discours visant les minorités démunies : personnes âgées, malades, bénéficiaires de l'aide sociale ou sans-papiers. Tous accusés de coûter trop cher à la société sans que les vraies questions soient débattues.

Le 5 juin, des militants d'extrême droite ont tué Clément Méric, syndicaliste étudiant à Science Po et militant antifasciste, franchissant ainsi une étape supplémentaire, celle de l'interdiction de pouvoir s'exprimer et d'émettre une opinion différente.

Par son engagement Clément combattait l'exclusion, le rejet de l'autre, la désignation du bouc émissaire, dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux.

Odieux et inacceptable en lui-même, le meurtre de Clément dépasse le drame individuel, il s'inscrit dans la suite de très nombreuses agressions commises par des groupes d'extrême droite ces derniers mois. La situation exige des actes forts permettant de mettre un coup d'arrêt à la propagation de ces idées et de pratiques nauséabondes.

Le Conseil Municipal condamne ce recours à la violence et réaffirme son attachement à la valeur de la république.

Il demande au gouvernement de prendre toutes les mesures pour interdire l'existence de ces groupuscules fascistes d'extrême droite. »

M. LE MAIRE : Nous avons appris qu'il y en avait eu trois. Il y a eu la suppression d'un groupe, il y a quelques jours et ce matin, ils annoncent trois suppressions de groupes d'extrémistes. Il y en aura certainement encore d'autres, j'en suis convaincu, il y en a plus que trois.

M. WANNEPAIN : Je suppose que tout le conseil municipal...

M. LE MAIRE : Je vais faire voter.

Mme L'HOSTIS : Juste dire un petit mot au sujet de cette motion que je vais voter, évidemment car c'est un crime odieux, mais pour moi, la lutte contre le fascisme passe par la

politique de gauche déjà, une politique qui ne met pas ces minorités à l'index comme nous voyons actuellement, avec les expulsions des ROM, par exemple.

Une politique qui lutterait contre la crise, même si nous savons que c'est un petit peu compliqué puisque la crise est mondiale.

Ce qui fait le lit de l'extrême droite, pour moi, c'est ça, c'est la situation de crise, un gouvernement qui ne fait pas vraiment de démonstration en faveur des plus démunis et donc ça laisse libre cours à certains groupes de s'exprimer et je pense également que ce n'est pas l'interdiction de ces groupes qui va empêcher leurs actes. Malheureusement, ce sont des groupes protéiformes qui se reformeront sous un autre nom, déjà demain.

Mais bon, ceci dit, je suis contre l'extrême droite aussi.

M. LE MAIRE : Malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri de création d'autres groupes sous la même forme, mais je pense, toutefois que cela doit être un éternel combat. La crise accentue ce phénomène.

Je vous propose de voter cette motion.

Adopte.

La séance est terminée. D'abord je remercie les élus présents pour cette deuxième partie du conseil municipal. Je vous souhaite de bonnes vacances.

Le prochain conseil sera fixé d'ici peu et souhaitons que nous ayons du beau temps tout l'été.

Merci au public d'avoir assisté également à cette deuxième partie.